

*Date de dépôt : 2 novembre 2016*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. François Baertschi : Les engagements scandaleux de la Haute école d'art et de design (HEAD)**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 14 octobre 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*A la HEAD (Haute école d'art et de design) dont le directeur nommé à l'époque par Charles Beer vient de Nancy, Jean-Pierre Greff, il semblerait que les engagements d'enseignants et autres membres du personnel en France soient la règle plusieurs fois répétée. « Parce qu'ils coûtent moins cher et acceptent des contrats à temps très partiel » paraît-il.*

*Cette politique est inacceptable alors que nous disposons tout à fait de certaines de ces compétences à Genève.*

*Un dernier exemple est en cours : cet été, un poste de directeur artistique, qui n'existait pas auparavant, a été créé pour la section photo. Plusieurs photographes genevois ont postulé, sept nous a-t-on rapporté, mais on est allé chercher à Paris une personne qui n'est aucunement photographe mais designer. Cette personne, un homme, devait commencer son mandat en septembre mais, comme il n'était pas libéré de ses précédentes charges professionnelles, il n'est pas encore venu et on l'attend pour novembre !!!*

*Ma question est la suivante :*

***Pourquoi avoir choisi un Parisien qui n'a pas, objectivement, le bon profil pour ce poste ? Est-il déjà payé alors qu'il ne travaille pas encore ?***

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le poste qui a été ouvert par la HES-SO Genève pour la HEAD en mai 2016 est un poste de directeur artistique – Pool photo, fonction : technicien spécialiste – photographe. La HEAD était donc très clairement à la recherche d'une double compétence de direction artistique (DA) et de photographe, afin de pallier les lacunes repérées par plusieurs responsables de la HEAD.

Selon la procédure en vigueur au sein de la HES-SO Genève, l'annonce a été transmise d'abord à l'office cantonal de l'emploi (OCE). Le 2 juin 2016, l'OCE a indiqué qu'aucun dossier de candidat répondant aux exigences du poste ne pouvait être présenté.

Ensuite, le poste a fait l'objet d'une ouverture publique. La HEAD a reçu une trentaine de candidatures dont deux internes. Une commission de sélection, composée de trois personnes, a examiné les dossiers et rencontré les personnes présélectionnées, dont les deux candidatures internes. Le jury a choisi, à l'unanimité, le candidat qui répondait le mieux au profil recherché. Le directeur de la HEAD, qui ne faisait pas partie du jury, a suivi la proposition de la commission.

En août 2016, la direction des ressources humaines de la HES-SO Genève a reçu la proposition d'engagement du directeur de la HEAD. Elle a constaté le respect des procédures et la bonne adéquation entre le cahier des charges du poste et le candidat choisi. Le directeur général de la HES-SO Genève a ensuite décidé de son engagement comme le prévoit la loi sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – Genève, du 29 août 2013.

Le candidat retenu, de nationalité suisse, est au bénéfice d'un diplôme master de l'UdK (Universität der Künste – Berlin). Depuis 2010, il travaille comme photographe – DA chez Ronan & Erwan Bouroullec qui comptent parmi les dix designers les plus importants au monde. Il œuvre aussi comme photographe freelance pour le compte de multiples entreprises, designers et artistes reconnus internationalement, comme Audemars Piguet, Vitra ou Sarah Illenberger. Il a d'excellentes compétences de photographe – DA, est de nationalité suisse et bénéficie d'une stature internationale.

Le Conseil d'Etat constate que le processus de sélection et la procédure de nomination ont été respectés par la HEAD et la direction de la HES-SO Genève. Depuis l'entrée en fonction du directeur de la HEAD, l'école figure parmi les dix meilleures écoles d'art et de design d'Europe.

Enfin, l'entrée en fonction et le contrat du candidat retenu au poste susmentionné prennent effet au 1<sup>er</sup> novembre 2016. Il n'est donc pas payé actuellement, en dépit de sa participation à de nombreuses séances de rentrée académique qui ont déjà eu lieu.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP